

INVITATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Les membres de votre conseil d'arrondissement, madame Gracia Kasoki Katahwa, mairesse d'arrondissement, madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, monsieur Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, madame Despina Sourias, conseillère du district de Loyola, monsieur Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon, et madame Stéphanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington vous invitent à participer à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce,

**Le lundi 11 septembre 2023 à 17 h 30
à la Salle du conseil
au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée**

Cette séance sera diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

Au cours de cette assemblée, une période de questions orales et écrites de 30 minutes sera consacrée aux questions des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. La période de questions orales des personnes présentes sur place, à la salle du conseil d'arrondissement, sera de 15 minutes. La période de questions écrites transmises par voie électronique sur le [Formulaire web](#) sera de 15 minutes.

Le temps de parole sera accordé dans un premier temps aux personnes présentes qui se sont inscrites à la période de questions orales. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 16 h 45 à 17 h 15.

La période de questions écrites débutera à l'expiration du délai fixé pour la période de questions orales, ou à l'épuisement de la liste des personnes qui se sont inscrites sur place. Les questions écrites seront lues par la mairesse de l'arrondissement ou l'administration. Les citoyens pourront inscrire leur question à même le [formulaire](#) accessible en ligne sur le site de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la section *Conseil d'arrondissement* (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), jusqu'à 12 h 00, le lundi 11 septembre 2023. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace). La version anglaise de l'ordre du jour sera déposée sur le site anglais de l'arrondissement le jour même de la séance.

L'ordre du jour, les dossiers décisionnels ainsi que les présentations, sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace). La version anglaise de l'ordre du jour sera déposée sur le site anglais de l'arrondissement le jour même de la séance.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement